

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 09/03/2022  
Date d'affichage : 09/03/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le QUINZE MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUIER, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gilles PUIER

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2022

Monsieur le Maire accueille le Conseil dans la salle du Conseil, refaite par l'Entreprise de réinsertion professionnelle l'ATRE, en effet les nouveaux élus en 2020 n'ont jamais pu siéger ici même, du fait qu'elle était utilisée pour la garderie du matin et du soir en attendant que le nouveau bâtiment soit réalisé.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **1) Versement d'un capital décès**

Monsieur le Maire indique que la commune est dans l'obligation de verser un capital décès :

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret N°77-812 du 13 juillet 1977 accord le bénéfice du capital de l'assurance décès prévus par les articles L.3161-1 et L.361-4 du code de la sécurité sociale aux ayants droit du fonctionnaire stagiaire, l'article 5 précise que ce capital est à la charge de la collectivité dont relevait l'agent.

Vu le code de la Sécurité Sociale, l'article D.361-1 précise que le capital décès alloué aux ayants droit du fonctionnaire stagiaire est égal à un montant forfaitaire revalorisé tous les ans à la date du 1<sup>er</sup> avril.

Vu le décret N°2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayant droits des fonctionnaires,

Vu le décès de Monsieur Christian VACHON, survenu le 24 septembre 2021 et l'acte correspondant,

Vu la demande de versement du capital décès formulée par Madame Chantal VACHON, son épouse survivante, par courrier du notaire reçu en Mairie le 13 janvier 2022.

Considérant que lorsqu'un fonctionnaire en activité décède, ses ayants-droits bénéficient d'un capital décès en application du Code de la Sécurité Sociale et du décret susvisé,

Considérant que les modalités d'attribution et de calcul du capital décès dépendent de la position statutaire de l'agent au moment du décès et de l'existence d'ayants droit susceptibles d'en bénéficier,

Considérant que le montant du capital décès est forfaitairement établi par l'article L 361-1 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la Commune de Saint-Forgeux a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires et que le capital décès sera remboursé à la collectivité par la compagnie d'assurance.

Considérant que suite au décès de Monsieur Christian VACHON, un seul ayant droit a été identifié comme bénéficiaire : Madame Chantal VACHON, son épouse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement du capital décès à Madame Chantal VACHON pour un montant de 3 476 € au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **2) Adhésion au Service Conseil en énergie partagé/ économe de flux (CEP-EF) de la COR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a mis en place un service de Conseil en énergie partagé - économe de flux (CEP-EF) à destination des 31 communes de l'EPCI.

Ce service vise à partager un conseiller en énergie partagé - économe de flux (CEP-EF) entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée : bâtiments, éclairage public, etc.

Le CEP-EF est porté par la COR au travers du service Politiques contractuelles et développement durable, en partenariat avec l'ALTE 69 qui anime et coordonne le réseau des CEP-EF à l'échelle du Rhône.

La commune adhère au service proposé par la COR en signant avec elle la convention jointe à cette délibération et qui définit les engagements de chacune. Le CEP-EF assure les missions décrites à l'article 3 de cette convention.

En synthèse, le service de CEP-EF comprend 2 niveaux d'intervention :

### **- Une mission socle :**

- a) une analyse fine des données énergétiques grâce à la plateforme de gestion ADVIZEO ;
- b) une présentation de l'état des lieux énergétique de la commune et les pistes d'améliorations énergétiques et un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- c) un accompagnement aux changements des comportements.

### **- Des missions complémentaires optionnelles :**

- a) un rapport d'analyse complet d'un bâtiment comprenant :
  - o un état de lieux de l'existant
  - o une approche thermique du bâtiment
  - o des préconisations de travaux chiffrés
  - o un estimatif des aides financières mobilisables ;
- b) un Plan pluriannuel d'investissement ;
- c) un rapport d'opportunité de mise en place d'une énergie renouvelable ;
- d) un accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre si nécessaire et/ou l'élaboration des pièces techniques (DCE, CCTP, DPGF...) ;
- e) une assistance technique (analyse des offres, participation au suivi de chantier, pré-réception de travaux) ;
- f) un accompagnement à la mise en place de Contrat d'exploitation/maintenance pour les chaufferies ;
- g) une analyse plus fine d'un ou plusieurs bâtiments grâce aux objets connectés ADVIZEO ;
- h) un accompagnement à la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les missions complémentaires seront gratuites et disponibles à la carte sur demande de la commune et en fonction des disponibilités du CEP-EF et de l'ALTE 69.

L'adhésion annuelle au service pour la commune s'élève à 0.5 € /hab pour accéder à la mission socle. Cette mission socle comprend également l'accès des bâtiments au logiciel ADVIZEVO.

Monsieur Le Maire indique qu'en complément de l'offre de base de la COR, la commune peut, à ses frais, faire suivre par cet outil d'autres bâtiments.

L'adhésion au service de CEP-EF de la COR simplifie la gestion des subventions attribuées à la Commune dans le cadre de l'AMI SEQUOIA dont la COR est relais auprès du SYDER.

La commune adhère au service de CEP-EF pour une période de 3 ans. La convention pourra être renouvelée.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de Conseil en énergie partagé / économe de flux (CEP-EF) de la COR et il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **3) Budgétisation des contributions du SYDER 2022**

Monsieur Gilles DUBESSY Maire expose au Conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) a décidé de fiscaliser les contributions des communes sauf avis contraire de leur part. Ayant eu connaissance du montant réel des contributions dû au SYDER.

La part aux charges du syndicat pour la commune de ST.FORGEUX s'élève pour l'année 2022 à **72 691.36 €** et comprend :

Les charges prévisionnelles d'éclairage public 2022 (maintenance, exploitation et consommation) pour un

|   |                    |
|---|--------------------|
| montant de  | 45 531.00 €        |
| Régularisation sur la consommation électrique 2021      | - 2 290.87 €       |
| la régularisation sur la maintenance exploitation 2021  | <u>674.82 €</u>    |
| pour un montant de                                      | <b>43 914.95€</b>  |
| <br>  |                    |
| Les charges résiduelles pour travaux pour un montant de | 25 616.89 €        |
| Contribution d'administration                           | <u>3 159.52 €</u>  |
|   | <b>28 776.41 €</b> |
| Soit au total   | <b>72 691.36 €</b> |
| Pour l'année 2022 il est proposé au conseil :           |                    |
| d'inscrire au budget primitif la somme de               | 72 691.36 €        |
| Le Conseil approuve à l'unanimité.                      |                    |

#### **4) Exonération de loyer de « La boulangerie de la place »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par Monsieur Lionel GOUTIER gérant de la Société la « Boulangerie de la Place ». En effet la rotation des effectifs ainsi que la fidélité de la clientèle a eu des impacts importants sur les finances.

L'expert-comptable nous a informé des différentes mesures mises en place pour redresser la situation, pas de réembauche immédiate, réduction des frais généraux, mise en place d'un découvert bancaire plus important auprès de la banque partenaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal une exonération de loyer de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 ce qui représente un montant total de loyer de 2 957.28 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **5) TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que comme chaque année, le département du Rhône doit répartir prochainement le montant de la dotation relative au produit des amendes de police en faveur des communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Elles peuvent à ce titre bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter un dossier pour les travaux de création d'un plateau situé sur la D27 à proximité du stade de l'arrêt de bus afin de ralentir les véhicules traversant notre commune et de sécuriser les piétons et des usagers de l'arrêt de bus.

Le devis relatif à ces travaux a été demandé à EIFFAGE Route le coût de la dépense est la suivante :

Pour la création du plateau surélevé et déplacement de l'arrêt de bus : 74 593.25€ H.T soit TTC 89 511.90 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **7) Versement d'une aide financière pour les populations d'UKRAINE via le dispositif FACECO (Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriale)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de contribuer à l'aide aux populations victimes du conflit en UKRAINE via le dispositif FACECO.

Il indique que nous pourrions donner un euro par habitant de la commune de Saint-Forgeux soit 1 500 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## TOUR DE TABLE :

Madame Christelle LAFFAY :

En ce moment en UKRAINE où sévit une guerre, je vous demande de bien vouloir prendre une délibération qui mentionne une contribution financière de 1 € par habitant de la commune qui sera versée au fond d'aide à l'UKRAINE mis en place par l'état. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Madame Isabelle DESSEIGNE demande la parole et indique qu'une permanence de 10h00 à 12h00 a eu lieu au local voirie le samedi 9 mars et une autre permanence aux mêmes horaires aura lieu le 19 mars pour une collecte de matériel et de produits de premières nécessités, cette collecte est organisée par le CCAS avec la participation de Monsieur YOUKANA administré de la commune qui est en lien avec une association pour le transport de la collecte vers l'UKRAINE.

Madame LAFFAY indique la réunion qui a eu lieu ce soir en Mairie avec les représentantes de l'association de la cantine, elles nous indiquent que suite à différentes problématiques dû à la période du COVID19, à l'arrêt de maladie de la cantinière ect... à long terme des problèmes de trésorerie sont à craindre, une demande de subvention a été formulée afin de les aider pour ne pas se retrouver avec des difficultés financières plus importantes qu'aujourd'hui, je vous propose de les aider par une subvention de 8 000 €. Un débat est ouvert, ne faudrait-il pas une augmentation du prix du repas ? Après différentes discussions entre élus le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 8 000 €.

Lecture de l'Etat Civil depuis le dernier Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février.

Une réception est organisée pour la remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans le vendredi 25 mars 2022 à 19H00 en Mairie salle des Mariages.

Suite à la réunion du 25 février avec les responsables « Découverte en Pays de Tarare » il est convenu que la découverte de la commune aura lieu au mois de septembre, il convient d'organiser différentes manifestations sur la commune telle que proposés lors de cette réunion : des interview seront réalisés avec la radio Val de Reins, il sera demandé la participation des associations Délice d'Eole, Comité des Fêtes ... une visite au centre de soins « les Hirondelles », une visite du patrimoine avec M. MAYET s'il est d'accord, une marche dans Saint-Forgeux qui doit être organisé un mardi nous allons demander à Monsieur Jean-Marie DUFFET s'il peut participer à cette manifestation, organisation d'une manifestation tous les week-end du mois de septembre nous allons demander à différentes personnes de bien vouloir participer à ce mois de découverte de Saint-Forgeux, une animation sur le marché lors du dernier samedi de septembre sera organisée. Monsieur le Maire a reçu Monsieur THIVEL qui souhaite organiser un circuit de Feurs à Saint-Forgeux, un circuit qui sera emprunté par de vieux tracteurs et d'autres véhicules anciens, la halte du déjeuner se fera à Saint-Forgeux au restaurant local.

Préparation du BUDGET PRIMITIF 2022 propositions retenues lors de la réunion Maire Adjoint :

Vestiaire Foot des devis ont été demandés pour assainir ce bâtiment : un de 13 000 € par la société France Assèchement et l'autre par la Société MUR PROTECT d'un montant de 26 000 €. Pour les autres corps de métiers concernés des devis sont demandés (peintre, plombier, ...) des poteaux incendie sont a changé un budget de 15 000 € est alloué,

Foncier Monsieur le Maire a reçu Monsieur et Madame QUELIN concernant leur terrain situé au-dessus de l'impasse des jardins une négociation est en cours.

Travaux de voiries 35 000 €, parking de la salle Polyvalente 46 000 €. Monsieur le Maire indique, Monsieur Philippe LOUAT demande l'autorisation d'installer un distributeur de PIZZA à Saint-Forgeux. Il lui est proposé l'emplacement de la bascule. Des petits travaux d'aménagement doit être réalisé, Monsieur Jean-Claude PERRAS a demandé d'acquérir la machinerie du pont bascule.

Monsieur le MAIRE indique que Monsieur PERRA souhaite acheter la bascule.

Budget de 35 000 € pour les travaux de l'ancienne cantine, travaux réhabilitation du local du TRAM budget de 152 200 €, des travaux sont à prévoir à la boulangerie 50 000 € de budgétiser. Acquisition d'un nouveau camion et du matériel pour le service technique, sécurisation des entrées et sorties de Saint-Forgeux.

Concernant les prochaines élections Présidentielles merci de compléter les tableaux de permanence des 10 et 24 avril 2022.

Monsieur Daniel CHAUD :

Présentation par vidéo-projection du plan du plateau sur la D27 qui va être réalisé, le déplacement de l'abri bus doit être réalisé ainsi que la signalisation du fait de la réglementation en vigueur, nous avons reçu le devis d'EIFFAGE, un MAPA va être lancé, un débat sans suit concernant l'utilité d'intervention d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire indique au vu du plan, vérifier à qui appartient l'accès à la scierie, rencontrer Monsieur VANON pour la faisabilité de l'entrée, prévoir une réunion avec les riverains, avant l'arrêt définitif du plan de situation des travaux. Le SYTRAL doit nous faire parvenir la réglementation sur la signalisation de l'abri bus.

Pour information le coût des autres plateaux, devis reçu pour la route de : Villechenève le montant est de 13 000 € et pour le plateau situé vers le parking MENUT 10 000 €. Monsieur le Maire demande de faire une négociation avec l'entreprise pour le plateau route de Villechenève.

Débat autour de l'enlèvement des chicanes route de Villechenève : les laisser jusqu'à la réalisation des travaux du plateau. Enlever les chicanes du côté du parking MENUT.

Commission Voirie Communale :

Le Chemin du Jubin, L'impasse Saint Roc et le Chemin des Oirées ont été retenus pour la réalisation de travaux en fonction du budget voirie 2022.

Commission Fleurissement, reprise de la manifestation de la dictée fleurie ainsi que la composition des bouquets fleuris. Cette manifestation se déroulera le samedi 18 juin place de la Mairie et en Mairie pour la dictée fleurie.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Dossier de la micro-crèche OPAC a missionné Madame CAIRA responsable d'opération, un estimatif de 780 000 € HT, lancement d'une consultation simple pour la maîtrise d'œuvre. Une réunion est prévue le vendredi 8 avril à 10h30 en Mairie. Nous devons faire deux dossiers pour les demandes de subvention pour la DETR un dossier pour les travaux du bâtiment en 2022 et un dossier pour l'aménagement extérieur pour la DETR en 2023.

Le projet pour le Centre aéré avance, il peut être envisagé un multi site, au vu de la transmission des documents de jeunesse et sport. Le Directeur du Centre Aéré d'Affoux se renseigne quant aux modalités de ses fonctions sur un multi-site, une réunion doit être organisée avec Affoux. La gestion sera organisée par des bénévoles de Saint-Forgeux.

Conseil d'école publique a eu lieu à 18h30 ce soir, remerciement de la directrice concernant les différents travaux réalisés. Demande de travaux : prise internet, marquage au sol aménagement par des jeux dans la cour du primaire, porte de la classe de Mme BORDET grince, jardinières à réparer à l'école primaire et préparer le sol de l'espace cultivable dans le nouveau bâtiment. Mme BORDET demande un budget exceptionnel pour l'achat de livre de français.

Ecole publique porte ouverte le 12 avril de 16h30 à 18h30.

Fête du printemps le 15 avril les enfants vont chanter devant la Mairie, mettre des panneaux d'interdiction de stationner, un défilé aura lieu dans le village à la fin de la représentation.

Nous avons reçu avec Monsieur le Maire et Michel GIRERD les éducateurs de l'Association Jeudi Dimanche, afin d'organiser la venue d'un bus pour accompagner les personnes dans leurs différentes démarches. Il n'y aura pas de coût pour la commune, une autre réunion aura lieu pour définir les modalités de présence sur la commune.

Monsieur Michel GIRERD :

Des travaux vont être réalisés par l'ATRE dans le couloir de la Salle du Conseil Municipal le devis est de 1 873 €.

Le devis de l'ATRE pour la réfection des barrières au Tram est de 7 420 €.

Le lave-vaisselle pour la salle Polyvalente est commandé, en souhaitant qu'il soit installé pour la fête des classes au mois d'avril !

Des câbles sont à nus aux Terres, le SYDER va intervenir.

Monsieur MAHDAR interviendra 3h00 tous les mardis pour le nettoyage des vestiaires du stade à partir de septembre.

Monsieur le Maire demande que le CD du projet du stade soit donné à Monsieur MAINAND président du club de Football. Suite au contrôle des jeux d'enfants, des réparations seront faites par un agent technique.

Les représentants du SYDER sont venus sur place pour la faisabilité d'un candélabre à panneaux solaires au lieu-dit le Jubin ainsi que pour l'éclairage du parking MENUT deux projecteurs seront installés sur le candélabre existant.

Réunion pour la salle polyvalente ainsi que pour le Gymnase pour les problématiques rencontrées pour le chauffage.

Lors de la remise du livre d'or à la salle d'animation, des riverains se sont plaints concernant la musique, ne faut-il pas interdire toute musique dans cette salle ? Monsieur le Maire indique que nous ne pouvons pas interdire la musique dans cette salle, sachant que les sonos mobiles sont déjà interdites, nous allons pénaliser les administrés qui souhaitent louer cette salle, suite à un non-respect de la part d'individus !!

Petit rappel le comité des fêtes organise la fête du Beurre et une pièce de théâtre le week-end du 2 et 3 avril prochain.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe le Conseil que la commune n'adhère pas à l'abondement pour les façades. Monsieur le Maire indique que lors des débats à la COR que cette aide est à deux vitesses pour certaine commune.

Monsieur JONNARD est venu en Mairie concernant la STECAL qu'il souhaite mettre en place, la surface demandée a trop d'emprise sur le zonage, son projet risque d'être rejeté entraînant un refus de notre PLU. Nous avons en amont consulté la DDT pour envisagé une diminution de l'emprise de la STECAL, cette proposition satisfait Monsieur JONNARD. Les nouvelles données pour le dossier du PLU ont été transmises à notre cabinet d'étude LATITUDE, nous sommes dans l'attente d'un retour. Nous avons demandé à la DDT si nous étions dans l'obligation de faire une enquête publique si ce n'est pas le cas, nous devons faire une mise à disposition au public du dossier, la DDT doit nous rendre réponse. Lecture des Demandes d'Intention Aliéna, des permis de construire et des déclarations préalables.

Monsieur Fabrice DUREL :

Afin de palier à la suppression de la bascule dans le village, la CUMA va prendre en charge la réalisation de la nouvelle bascule qui sera éventuellement installée au TRAM prévoir un emplacement de 27 m de long, le montant de cette acquisition avec les travaux s'élève à 30 000 € HT une demande de subvention de 5 000 € est demandée à la commune, et des subventions peuvent être accordées par la région et par l'Europe.

Madame Chrystelle BALME demande qui utilise actuellement la bascule et qui viendra sur la nouvelle bascule ?

Monsieur DUREL indique que tous les agriculteurs sont à même d'utiliser la bascule ainsi que des particuliers.

Monsieur le Maire indique qu'une convention d'emplacement et d'utilisation sera à mettre en place avec la collectivité. La révision annuelle sera prise en charge par la CUMA.

Madame Stéphanie MAGAT :

Indique qu'une pétition devrait circuler pour les transports scolaires, concernant les ramassages scolaires.

Monsieur Gilles PUIPIER :

Indique que le mur de la propriété de Monsieur René CHIRAT est dans un très mauvais état ne serait-il pas judicieux de faire un arrêté de péril ?

Monsieur le Maire indique qu'il se renseigne pour cette procédure voir aussi pour la maison NICOLAS à côté du bâtiment DENIS Route de Pontcharra.

Monsieur le Maire :

La visite de Monsieur le sous-Préfet a permis d'avoir des précisions concernant les demande de dotations DETR, il nous conseille de déposer deux dossiers le seuil maximum de dépense de travaux est 475 000 € pour chaque dossier sans toutefois dépasser 80 % de subvention avec d'autre organisme.

Nous avons visité le centre des oiseaux « l'Hirondelle » ainsi que la table d'orientation à Gréville. Le déjeuner fût pris au restaurant « L'Attablée ».

Le Chemin des chevreuils traversant la propriété de Monsieur et Madame VERCHERY ne pourra plus être emprunté par les randonneurs en effet cette partie de chemin est privé. Nous allons reprendre le chemin qui est à proximité et qui contourne la propriété, afin que celui-ci soit praticable pour les marcheurs, une table sera installée en haut de ce chemin. L'agrandissement de l'emplacement de la table d'orientation est à envisager voir avec Monsieur JUNET ainsi que la mise en place de barrières.

Monsieur le Maire fait lecture du débat qui doit avoir lieu, concernant la protection sociale sur le maintien de salaire qui sera obligatoire pour la participation par la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour la participation à la protection santé par la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15